

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 février 2007

AUJOURD'HUI vingt trois février deux mille sept

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 février 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Alain MARTINET, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Catherine GUELON-NEYRIAL, Jean MAISONNET, Christine PERRET

Excusé(e)s :

Gilles-Jean PORTEJOIE, Nicole DUMAS, Paule OUDOT

Absent(e)s :

Fatiha AMARA

Secrétaire :

Paula RIBEIRO

**REAMENAGEMENT D'UNE PARTIE DE LA PLACE DE L'EUROPE - PROJET
VILLE/CLERMONT COMMUNAUTE/IMMOCHAN FRANCE/VENTE A
IMMOCHAN**

Afin de mener à bien le projet de réaménagement d'une partie de la Place de l'Europe dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, comprenant la construction d'une nouvelle galerie marchande AUCHAN, d'un parking relais lié au fonctionnement du tramway et d'une voie de liaison entre le Boulevard Etienne Clémentel et la rue du Torpilleur Sirocco, le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 novembre 2006, a autorisé Monsieur le Maire à céder environ 10 000 m², de terrain au prix de 76 € du m² et à acquérir, au même prix du m² les terrains devant revenir à la Ville au terme des travaux et au prix coûtant les ouvrages nécessaires à la mise en œuvre des voiries publiques.

La société Immochan nous demande de prévoir dans l'acte de vente « *que le prix sera payable à terme le jour de la régularisation par l'acquéreur au profit de la Ville de Clermont-Ferrand, ou toute personne qu'elle se substituerait, et notamment Clermont Communauté. Ledit prix ne sera productif d'aucun intérêt* ».

Dans la mesure où cette opération est menée en total partenariat avec la Ville et Clermont Communauté, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de donner votre accord à cette clause.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,